

Planification financière, Gestion de patrimoine TD

Renseignements importants pour les titulaires de compte TD Waterhouse Canada Inc. – Regroupement de comptes

À Planification financière, Gestion de patrimoine TD, nous nous faisons un devoir de vous fournir des renseignements, des mises à jour et des rappels pour vous aider à investir en toute confiance.

Foire aux questions : Regroupement de comptes

1. Qu'est-ce que le regroupement de comptes?

Le regroupement de comptes désigne le fait de lier des comptes pour déterminer les taux de frais applicables. Ainsi, joindre au moins deux comptes ou associer un ou plusieurs comptes à ceux d'autres personnes permet aux clients de diminuer les taux de frais imputés. Pour en savoir plus sur le regroupement de comptes, communiquez avec votre planificateur financier.

2. Qui est admissible au regroupement de comptes?

Le regroupement de comptes est offert pour les comptes à honoraires et les comptes du Programme de gestion stratégique de portefeuille TD (PGSP) détenus auprès de Planification financière, Gestion de patrimoine TD.

Le taux de frais de chacun de ces types de comptes est généralement établi en fonction de la valeur de son actif. En regroupant les comptes, les clients profitent du taux mis à l'échelle des actifs combinés, ce qui peut se traduire par une baisse des frais imputés aux comptes individuels.

Les membres admissibles d'une famille, y compris leurs entités liées, peuvent participer à un groupe de comptes. Il s'agit du client, de ses parents, de ses grands-parents, de ses enfants et petits-enfants, ainsi que de leurs époux ou conjoints de fait. Une société peut également faire partie d'un groupe si un membre admissible d'une famille en est un dirigeant ou un administrateur, ou en détient la propriété véritable avec participation majoritaire. Pour une fiducie, un membre admissible d'une famille doit en être le constituant, le fiduciaire ou le bénéficiaire désigné. L'admissibilité à un groupe de comptes est déterminée au moment de sa création et lorsque des changements y sont apportés. Ses membres doivent résider dans la même province et faire affaire avec le même planificateur financier.

Pour en savoir plus sur les titulaires de comptes admissibles au regroupement de comptes, consultez votre planificateur financier.

3. Pourquoi est-ce que les clients qui possèdent d'autres comptes que ceux à honoraires et du PGSP ne sont pas admissibles?

Les titulaires de comptes qui ne sont pas à honoraires ou du PGSP paient des frais au gestionnaire des fonds communs de placement détenus dans leur compte. Une partie de ces frais est remise à Planification financière, Gestion de patrimoine TD, pour payer nos services. Les frais de chaque série d'un fonds commun de placement sont fixes, et non mis à l'échelle. Regrouper les comptes n'aurait aucun effet sur les taux de frais imputés aux clients. Si vous ne détenez pas de compte à honoraires ou du PGSP, consultez votre planificateur financier pour savoir si le fait de changer vos comptes pour l'un de ces types pourrait vous faire profiter des économies associées au regroupement de comptes.

4. Comment est-ce que je peux prendre part à un regroupement de comptes?

Les titulaires actuels et nouveaux d'un compte à honoraires ou du PGSP peuvent s'inscrire à un regroupement de comptes en remplissant les documents nécessaires auprès de leur planificateur financier. Les clients qui ne possèdent pas un compte de ce type doivent en ouvrir un ou convertir l'un de leurs comptes actuels. Chaque membre d'un groupe de comptes doit consentir à en faire partie. Consultez votre planificateur financier pour discuter des modalités du regroupement de comptes et de votre admissibilité.

5. Est-ce que les renseignements de mon compte seront transmis aux autres membres du groupe?

Aucun renseignement sur les activités du compte d'un titulaire n'est communiqué aux autres membres d'un groupe de comptes. Les informations de facturation et les rapports relatifs au compte, ainsi que toutes les autres communications, sont envoyés aux clients individuellement. Cependant, lorsque les clients font partie d'un groupe de comptes, ils verront les noms et les numéros de compte des autres membres du groupe dans la documentation. Aussi, étant donné que les frais sont déterminés par le regroupement des placements des membres du groupe, chacun des membres peut avoir une idée de la valeur des avoirs combinés de leur groupe de comptes. Discutez avec votre planificateur financier des moyens que nous mettons en œuvre pour protéger vos renseignements personnels.

Gestion de patrimoine TD

